

<http://www.snetap-fsu.fr/Structures-2007-bilan.html>



# Structures 2007 : bilan intermédiaire

- Les Dossiers - Carte scolaire - Archives Structures - Structures rentrée 2007 -

Date de mise en ligne : mercredi 20 décembre 2006

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

- **Evolutions des structures : 2ème année de la déconcentration !**

Préalablement à l'examen des formations à enjeux particuliers lors du dernier [CTPC](#), nous avons dénoncé le peu d'importance que certaines autorités académiques attachent au respect du cadre déconcentré des évolutions des structures - certaines envisageant de ne réunir le [CTPR](#) et le CREA dans la phase de décision seulement en janvier 2007 - La [DGER](#) a acquiescé à notre remarque en stipulant qu'elle considèrerait que les instances devaient se réunir au plus tard avant la mi décembre. Nous avons aussi fait remarquer que la seule fenêtre des formations à enjeux particuliers, laissait percevoir une absence de projet régional dans nombre de [régions](#) - jusqu'à 3 projets de [BTSA SER](#) ont été demandés pour le seul service public, alors que le privé avait dans chacune des régions, coordonné la présentation de ses dossiers par fédération -. Ce constat est d'autant plus affligeant que parmi ces régions on en comptait quelques unes qui s'étaient portées candidates pour expérimenter la déconcentration en le justifiant par des projets de PREA supposés très avancés dans leur réalisation. Si la DGER a convenu de ces anomalies, elle est restée sans donner de véritable réponse aux suggestions visant à atténuer les dérives. Il appartiendra donc au SNETAP à tous les niveaux d'interpeler très en amont les autorités académiques sur le calendrier qu'elles entendent se donner pour le prochain exercice des évolutions des structures en s'appuyant notamment sur la réponse faite par la DGER d'un dossier qu'elle considère comme devant être porté à l'avis des instances avant la mi-décembre. Le Snetap national quant à lui s'attachera à faire préciser les règles dans la prochaine circulaire pour les évolutions des structures à la rentrée 2008.

- **le dossier des formations à enjeux particuliers :**

Après la tenue des instances, (du CTPC et du [CNEA](#)), nous avons coutume de vous rendre compte des suites qu'entend donner la DGER aux dossiers que vous nous avez demandé de relayer. En dehors du projet de BTSA SER du [LEGTA](#) des Vosges proposé en partenariat avec l'établissement du [CNEAP](#) d'Harol et pour lequel le SNETAP en a fait un dossier exemplaire de ce que nous étions susceptibles d'accepter d'étudier, les membres du [BN](#) en charge des dossiers des régions ne sont pas en mesure d'apporter de réponses précises des suites que la DGER entend donner. En effet, les services de le SD EPC (sous direction des établissements et de la politique contractuelle) semblait avoir pour consigne de prendre note de nos demandes et arguments sans autres commentaires ou élément de réponse. Nous avons donc conduit le Directeur Général tant au CTPC qu'au CNEA à s'exprimer plus globalement sur le nombre de classes de BTSA SER (36 dossiers soumis à l'examen), de [BTA GFS](#) () et de classes préparatoires CGPE (3 dossiers) pour lesquelles, il entendait donner un avis favorable. Il a répondu devant le CNEA que pour les BTSA SER, il permettrait l'ouverture de 3 ou 4 sections ou classes avec une priorité qu'il donnerait aux établissements publics, 3 classes de BTA GFS (une par composante : 1 public, 1 CNEAP et 1 MFR) et après argumentation du SNETAP une classe préparatoire TB sera peut être proposée à l'ouverture. A ce sujet, nous avons attiré l'attention de cette orientation régulièrement réaffirmée dans les schémas successifs sans qu'elle n'ait jamais été suivie d'effet. Nous avons demandé l'ouverture d'une classe à titre expérimental en laissant à l'administration la responsabilité du choix de l'établissement parmi les établissements demandeurs.

- **Pour une appréciation plus globale**

Un bilan des évolutions des structures à la rentrée 2007, sera fait ultérieurement après la tenue de notre conseil syndical national et du prochain CNEA. Ce bilan est une condition nécessaire à l'appréciation de ce qui reste encore du pilotage national de l'enseignement agricole et des actions à mener.